



ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE SANITAIRE



Document actualisé le vendredi 1er octobre 2021 – version 3

Le comité expert du LFSd s'est réuni le 21 septembre 2021 pour actualiser le protocole : proviseur, infirmier, médecin référent de l'ambassade de France, parents médecins volontaires.

*Les informations de ce protocole respectent les réglementations dominicaines et françaises à la date du jour.
Elles sont susceptibles d'être modifiées ou complétées en fonction de l'évolution du contexte.*

SALUD PÚBLICA – communiqué le 23/09/2021

AVIS FAVORABLE : OUI - RESERVE - SANS REPOSE - NON

PROTOCOLE SANITAIRE

- **CONTEXTE** **P.3**
- **CADRAGE DE REOUVERTURE** **P.3**

PROTOCOLE SANITAIRE

- **PREALABLE** **P.4**
 - PORTS DU MASQUE
 - REGLE DE DISTANCIATION PHYSIQUE
 - COMMUNICATION
 - CELLULE DE CRISE
- **ENTREE AU LYCEE FRANÇAIS DE SAINT-DOMINGUE** **P.8**
- **REGLES D'HYGIENE DANS L'ETABLISSEMENT** **P.10**
 - PRINCIPES
 - ESPACES COMMUNS
 - SALLES DE CLASSE
 - QUE FAIRE SI ? **P.13**
- **SORTIE DU LYCEE FRANÇAIS DE SAINT-DOMINGUE** **P.15**
- **ANNEXE : attestation sur l'honneur** **P.16**



CONTEXTE

Les autorités dominicaines ont tout mis en œuvre pour permettre une **reentrée scolaire 2021-2022 100% présentielle**, notamment à travers une campagne de vaccination massive pour les plus de 12 ans. Le virus de la COVID 19 continue de circuler avec des variants mais la situation sanitaire est contrôlée dans le pays. La population est massivement vaccinée.

Le lycée français de Saint-Domingue est en contact direct avec Salud Pública (area V) et bénéficie de la confiance de sa communauté éducative pour :

- Assurer l'enseignement en présentiel pour la réussite et le bien-être des élèves
- Limiter les fermetures de classe en limitant l'impact de ces fermetures le cas échéant
- Faire de l'enseignement à distance une solution de dernier recours
- Limiter au maximum la circulation du virus en milieu scolaire

CADRAGE DE REOUVERTURE 100% PRESENTIEL

Le LFSD est un établissement conventionné du réseau AEFE dont le statut dominicain d'établissement scolaire expérimental est défini par son accord culturel entre la France et la République Dominicaine. Le LFSD est aussi centre de regroupement de la communauté française en cas de crise majeure.

PROTOCOLE AEFE

A l'annonce de la réouverture des établissements scolaires par les autorités dominicaines :

- L'ambassade de France doit **procéder** avec la direction du LFSD à **l'analyse des conditions fixées pour étudier la faisabilité d'une réouverture**.
- Après confirmation du principe de réouverture par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français (département) et l'AEFE, le LFSD doit **mettre en place les consignes de santé, sécurité et modalités d'organisation pédagogique et administrative**, avec une consultation des instances (CHSCT - comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, conseil d'école et conseil d'établissement, conseil d'administration et de gestion).
- A l'issue de cette procédure, **l'ambassadeur de France adressera** au département et à l'AEFE **un avis** assorti le cas échéant de recommandations ou de procédures spécifiques sur la réouverture du LFSD.

Après accord du département et de l'AEFE, **l'ambassadeur de France autorisera officiellement la réouverture** du lycée français de Saint-Domingue.



Au regard de l'évolution du risque sanitaire, l'ambassade de France et l'AEFE pourront prendre les décisions qui s'imposent en temps réel.

CONDITIONS SANITAIRES DE REPRISE

Le respect strict des consignes des autorités sanitaires dominicaines doit être appliqué, tout en tenant compte des exigences spécifiques fixées par l'ambassade de France et l'AEFE. En cas d'absence de recommandation locale, les recommandations françaises s'appliquent à minima.

Le protocole LFSD vise à limiter au maximum la circulation du virus dans l'établissement. Il précise les conditions sanitaires et de travail, et les règles à instaurer et à appliquer à l'ensemble de la communauté scolaire. :

- Les conditions matérielles et les règles de nettoyage renforcées.
- La mise en place des mesures de protection (gestes barrières) et la formation de l'ensemble de la communauté éducative.
- L'organisation et l'aménagement des espaces, en respectant les distances de sécurité et la gestion des flux.
- La procédure en cas de déclaration d'un cas de COVID-19 dans l'établissement.
- Les conditions d'accueil dans les locaux.
- Les personnes (élèves et personnels) vulnérables, dont le retour dans l'établissement devra être éventuellement différé pour préserver leur santé.

Ce protocole est le fruit d'un travail collaboratif important depuis le début de la crise sanitaire en lien avec Salud Pública. Il respecte à minima la graduation des autorités sanitaires françaises comportant **4 niveaux** afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, les plus justes et les plus graduées possibles, en lien avec les autorités sanitaires locales :

- **Niveau 1 / niveau vert**
- **Niveau 2 / niveau jaune** – en vigueur en France
- **Niveau 3 / niveau orange** – en vigueur au Lycée Français de Saint-Domingue
- **Niveau 4 / niveau rouge**

PROTOCOLE SANITAIRE

PREALABLE



Chacun doit veiller à **préserver sa propre santé/sécurité mais également celles des personnes avec qui il pourrait être en contact** à l'occasion de son activité personnelle ou professionnelle.

Toute personne (personnel ou élève) ayant été testé positif ou en contact avec une personne affectée par la Covid-19 dans les 7 derniers jours doit informer son employeur et/ou le Lycée Français de Saint-Domingue.

Dans ce cas, un isolement de 7 à 14 jours minimum selon les cas s'impose et l'accès à l'établissement sera interdit sur cette période d'auto-quarantaine préventive permettant d'exclure le risque de contagion.

A la demande Salud Pública, un test PCR négatif ou un test antigénique (TAG) peut être demandé pour le retour au LFS.

Les **parents d'élèves jouent un rôle essentiel.**



Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée **en cas de fièvre** (37,3° C ou plus) ou en cas d'**apparition de symptômes évoquant la Covid-19** chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents ont le devoir d'informer le service santé en cas de maladie de l'élève ou d'un des proches vivant au même domicile.



Les **personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.**

Une attention particulière est portée aux **personnels vulnérables**. Sont considérés comme vulnérables les personnels qui présentent un risque à développer une forme grave d'infection de Covid-19 ([liste actualisée le 9 septembre 2021](#)).

Les personnes concernées doivent impérativement prévenir le chef d'établissement et fournir un justificatif.

Afin de garantir la protection du secret médical, l'appartenance à l'une de ces catégories sera établie par la production d'un certificat médical qui attestera de la nécessité du confinement et sa durée. Si le télétravail n'est pas compatible avec les fonctions exercées et/ou les personnels concernés souhaitent venir travailler sur site, ils devront impérativement produire l'avis de leur médecin.

Responsabilité employeur : conformément au code du travail français et dominicain, sont mises en œuvre des actions de prévention des risques professionnelles, des actions d'informations et de formation ainsi qu'une organisation du travail et des moyens adaptés aux conditions de travail. La CHSCT devra émettre un avis régulier.

L'application des gestes barrière

Les **gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde**. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à **laver à l'eau et au savon** toutes les parties des mains pendant **30 secondes**. Le séchage doit être soigneux en utilisant une serviette individuelle en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique non agressive peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- avant l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après les récréations ;
- avant et après chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque

Le **port d'un masque** « grand public » de type 1 est **obligatoire** pour tous les membres de la communauté arrivant dans l'établissement et pour les visiteurs.

Le **port de gant est interdit** car les gants sont eux-mêmes des vecteurs de transmission.

Autorisé uniquement pour le personnel du LFSD.

PORT DU MASQUE chirurgical de type 1 grand public – ne remplace pas les gestes barrières



- [CORONAVIRUS, AIDE AU CHOIX D'UN MASQUE DE QUALITÉ POUR SE PROTÉGER](#)
- [QUESTIONS SUR LE PORT DU MASQUE](#)



Pour les personnels :

- Responsabilité employeur :
 - L'établissement met à disposition des masques de type chirurgical – cf. M. Peigney (Directeur technique).
 - Une visière équipe également certains personnels en cas de besoin.
- **Le port d'un masque « grand public » est obligatoire de façon permanente pour toute personne présente dans l'enceinte du LFSD** (personnel, élève de secondaire, parent, autre), espaces communs et/ou salles de classe,
- Pour les personnes présentant une pathologie, l'avis du médecin détermine les conditions du port du masque.
- Dans le cadre de l'enseignement à distance, l'enseignant seul dans sa classe est autorisé à ne pas porter le masque.
- Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pour les élèves : *masque chirurgical de type 1 grand public- ne remplace pas les gestes barrières*

Il appartient aux parents de fournir des masques et une pochette de rangement à leurs enfants.

- **MATERNELLE** :
 - Le port du masque **n'est pas obligatoire dans l'établissement** mais accepté si la famille et l'enfant le demande
- **ELEMENTAIRE** :

Le port du masque est **obligatoire dans tous les espaces** clos, comme dans les espaces extérieurs de l'établissement scolaire.

 - L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.
 - Des masques sont à disposition en classe pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.
 - Le masque sera changé à la récréation intermédiaire.
- **SECONDAIRE** :
 - Le port du masque est **obligatoire dans tous les espaces** clos, comme dans les espaces extérieurs de l'établissement scolaire.
 - L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.
 - Des masques sont à disposition en classe pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.
 - Le masque sera changé à la récréation intermédiaire.

REGLE DE DISTANCIATION PHYSIQUE - recommandations des autorités sanitaires françaises à ce jour

Les espaces sont organisés de manière à maintenir, le plus fréquemment possible, une distance de 1m – 1 bras minimum-entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces communs.

Le port du masque est obligatoire.



COMMUNICATION

- **Personnel** : ils sont informés et formés au respect et à l'application du protocole pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge.
- **Parents** - ils sont informés du protocole mis en œuvre au Lycée Français de Saint-Domingue :
 - Conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises.
 - Leur rôle et responsabilité dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, fourniture d'un masque de type « grand public », utilisation des poubelles, port du masque, etc.) et dans l'application du protocole.
 - De la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au lycée français de Saint-Domingue.
 - Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes qu'il concerne son enfant, un autre élève ou un personnel.
 - De la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève.
 - Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves à respecter.
 - Des modalités à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.
 - De l'application du règlement intérieur du LFSD en cas de non-respect des mesures imposées par ce protocole et ce dans l'intérêt collectif.
 - De la **suspension des activités** de : *calendrier évolutif*
 - Activités périscolaires
 - Voyages scolaires



- **Elèves :**
 - Les élèves bénéficient d'une information pratique sur le respect des mesures contenues dans ce protocole et notamment sur le respect de la distanciation physique et des gestes barrières dont l'hygiène des mains.
 - L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours répondant aux programmes correspondants.
 - L'élève construit de nouvelles compétences citoyennes dans le cadre des parcours santé et citoyen du cycle 1 au cycle 4 des apprentissages (PS à 3^{ème}).
- **Visiteurs :** les agents de sécurité les informent du protocole à respecter et leur précisent les consignes générales affichées dans l'établissement.

CELLULE DE CRISE

La **cellule de crise** est composée par la direction et le pôle santé du LFSD. Le conseil d'administration et de gestion, l'ambassade de France et l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger sont informés de façon permanente.

Contact : Laurent Casañas – chef d'établissement - proviseur@lfsd.edu.do

ENTREE AU LYCEE FRANÇAIS DE SAINT-DOMINGUE

Une entrée conforme aux normes de sécurité AEFE.

- Contrôle d'identité
- Contrôle visuel de symptômes évoquant la Covid-19
- SAS sécurité
- Accueillants LFSD aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes
- **Respect obligatoire des mesures suivantes :**



La prise de température corporelle s'effectue sans contact par un thermomètre infrarouge, sans constitution d'un fichier ni remontée d'information.

En cas de **température corporelle comprise entre 37,3°C et 37,6°C**, une 2^{ème} prise de température est effectuée. **Entrée autorisée après avis de l'infirmier** du LFSD – isolation possible selon besoin.

Toute personne dont la température corporelle affichée est $> 37,7^{\circ}\text{C}$ se verra refuser l'entrée dans l'établissement.

PERSONNEL LFSD

Entrée obligatoire par la **rue Rafaël Damirón**.

VISITEURS – DE 7H30 A 12H30

Entrée obligatoire par la **rue Rafaël Damirón**.

Les agents de sécurité informent le service de destination. Soit le visiteur est accompagné, soit le destinataire vient chercher le visiteur.

ELEVES DE MATERNELLE – ACCUEIL DE 7H15 A 7H30

Entrée obligatoire par l'**avenue Jiménez Moya**.

Un seul (1) parent autorisé à accompagner l'enfant à l'entrée de sa classe en respectant la distanciation sociale d'1 mètre et le port du masque. Interdiction de rester dans l'établissement. Sens d'entrée et de sortie à respecter.

ELEVES DU CP AU CM2 – ACCUEIL DE 7H A 7H40

Entrée obligatoire par la **rue Rafaël Damirón**.

Seuls les élèves sont autorisés à passer les tourniquets pour rentrer dans l'établissement.

Les élèves se dirigent vers la cour de récréation et s'engagent à respecter les gestes barrières et les règles d'hygiène ci-dessous.

En cas de retard, un billet de retard est délivré par le secrétariat du primaire, à l'entrée ou au bureau, en présence de l'accompagnateur.

ELEVES DE LA 6EME A LA TERMINALE – ACCUEIL DE 7H A 7H25

Entrée obligatoire par la rue **Rafaël Damirón**.

Seuls les élèves sont autorisés à passer les tourniquets pour rentrer dans l'établissement.

Les élèves se dirigent vers la cour de récréation et s'engagent à respecter les gestes barrières et les règles d'hygiène ci-dessous.

En cas de retard, attente dans le SAS puis passage obligatoire par la vie scolaire.

REGLES D'HYGIENE DANS L'ETABLISSEMENT

PRINCIPES – cf. vidéo de présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=eBixOUY6uw0>

L'établissement s'engage à assurer, de façon responsable et pragmatique, des **conditions optimales de sécurité sanitaire** en respectant des contraintes très strictes de **nettoyage**, de **désinfection** et de fonctionnement au quotidien pour limiter les contacts physiques.

L'objectif est d'éliminer le risque d'exposition à tout type de virus, dont le SARS-CoV-2.

Des **investissements importants** ont été faits dans ce sens, en équipement et formation des personnels. C'est une des **priorités du plan stratégique 2020-2024**.

Le lycée français de Saint-Domingue a fait le **choix de poursuivre sa transition écologique** en choisissant le **dioxyde de chlore GlobalEX** sous forme de pastille effervescente qui est un **biocide puissant** à très forte efficacité de désinfection à faible dose de produit actif pour le traitement de l'air, de l'eau et des surfaces tout en étant une **solution respectueuse de l'environnement et de la santé humaine** (inodore, non corrosif, non toxique et donc sans danger). Ce produit sèche très vite et est non tâchant.

Ce produit désinfectant et purifiant a la certification américaine NSF 60 et dispose d'un agrément du Ministère de la Santé Publique dominicain pour la potabilisation de l'eau des citernes. Il est utilisé par l'ensemble des institutions dominicaines (Présidence de la République, 911, hôpital des enfants, etc.) dans leur prévention et le contrôle de la Covid-19 mais également par des multinationales françaises (aéroport Las Americas) et l'ambassade de France.

Le produit actif tue tout type de bactéries, microbes ou virus par oxydation. Nous l'utilisons sans risque pour la santé sur la base de 1 gramme par litre d'eau soit une concentration de 100 ppm (niveau de stérilisation en secteur médical). Le protocole d'utilisation respecte la norme EN 14476 et ne représente aucun danger pour l'être humain.

Plus d'informations : <https://drive.google.com/drive/folders/1oWQZHRY6K8I9R52QrLF48XDkVwFdxGHV?usp=sharing>

• **Prévention :**

- Formation des personnels
- Désinfection de tous les espaces
- Désinfection et traitement de l'eau non potable de la citerne
- Nettoyage et désinfection des climatisations (extérieur et intérieur) – circuit fermé pour chaque espace
- La purification du volume d'air de chaque espace est assurée par des granules GlobalEX selon le dosage recommandé pour assurer un traitement optimal de l'air ambiant
- Equipement
- Distributeurs de gel hydroalcoolique – interdit pour les élèves à l'école maternelle
- Signalisation interne et affichages
- Organisation interne pour faire respecter ce protocole et limiter tout contact non obligatoire
- Mise en place de tests réguliers pour mesurer la qualité de l'eau et de l'air des climatiseurs



• **Au quotidien :**

- Application obligatoire des gestes barrière en permanence, partout, et par tout le monde
- Port d'un masque chirurgical « grand public » de type 1 obligatoire dans tous les espaces – adaptation selon l'âge du public
- Désinfection plusieurs fois par jour des sanitaires et des surfaces fréquemment touchées (espaces communs)
- Nettoyage et désinfection des sols et des grandes surfaces réalisés une fois par jour
- Nettoyage et désinfection des salles de classe réalisés une fois par jour
- Désinfection du matériel collectif selon les recommandations les plus strictes et au minimum chaque jour (EPS, Sciences, informatique, etc.)
- Mise à disposition d'un pulvérisateur désinfectant dans chaque espace de l'établissement
- Purification de l'air conditionné en circuit fermé – ratio du secteur médical
- Surveillance accrue pendant les temps dits collectifs (entrée, récréation, interclasse, sortie)
- Respect des règles de circulation dans l'établissement

Au-delà du seul contexte sanitaire exceptionnel, les mesures prises se fixent pour objectif d'accompagner l'élève dans la **construction de compétences citoyennes** (parcours santé et parcours citoyen) pour devenir autonome et responsable selon tout type de contexte. C'est une des **priorités de notre projet d'établissement inter degrés 2020-2024**.

ESPACES COMMUNS - couloirs, sanitaires, récréation, vestiaires, casiers, cafeteria, vie scolaire... - calendrier évolutif

- **Ventilation** : l'établissement est ouvert et donc ventilé naturellement
- **Déchets** :
 - Gestion des déchets dits « sanitaires » avec double fermeture et désinfection des poubelles à chaque récréation
 - Les usagers veillent à maintenir les locaux propres pour soutenir le personnel de service
- **Fontaine à eau** :
 - Remplacement des dispositifs de distribution par un poussoir
 - Seules les gourdes individuelles sont autorisées
 - Désinfection des fontaines plusieurs fois par jour
- **Casiers du collège et du lycée** : désinfection plusieurs fois par jour
- **Maison des lycéens** : fermeture jusqu'à nouvel ordre
- **CDI** : désinfection plusieurs fois par jour
- **Récréation** : calendrier évolutif
 - Surveillance : renfort humain et nouvelle organisation du temps vie scolaire de l'élève
 - Distinction des espaces élémentaire et secondaire pour limiter le brassage d'élèves
 - Tous les espaces sont autorisés sous réserve du respect des règles ci-dessous :
 - Port du masque obligatoire sauf en maternelle
 - Jeux de ballons uniquement si possibilité de faire respecter les règles de distanciation.
 - Jeux collectifs sans contact franc
 - Lavage des mains avant et après la récréation et/ou désinfection au dioxyde de chlore
 - Désinfection des surfaces fréquemment touchées (jeux, bancs, tables, etc.)
- **Circulation** : limiter le brassage des élèves
 - Les infrastructures du LFSD facilitent la circulation des élèves dans un espace aéré
 - Surveillance : renfort humain et nouvelle organisation du temps vie scolaire de l'élève
 - Respect des règles de circulation :
 - Port du masque obligatoire sauf en maternelle
 - Limiter les attroupements à l'entrée, à la sortie, pendant la circulation, échelonner les sorties en élémentaire
 - Respect du sens de circulation indiqué
 - Respect de la distanciation d'1m chaque fois que cela est possible
 - Les portes resteront entrouvertes dans la mesure du possible pour favoriser la ventilation et éviter la manipulation des poignées
 - Désinfection des surfaces fréquemment touchées
- **Sanitaires** :
 - Élémentaire : sanitaires du rez-de-chaussée dans la cour de récréation
 - Secondaire :
 - Habilitation des sanitaires de la cafétéria
 - Sanitaires du 1^{er} étage
 - Accès filtré par un adulte : désinfection des mains, respect de la distanciation sociale
 - Les WC étant cloisonnés, pas de problème lié à la promiscuité
 - Désinfection des sanitaires plusieurs fois par jour
- **Vestiaires sportifs** : même groupe d'élèves
 - Utilisation autorisée pour les élèves du secondaire - calendrier évolutif
 - Accès filtré par un adulte : désinfection des mains, respect de la distanciation sociale
 - Les douches étant cloisonnées, pas de problème lié à la promiscuité
 - Désinfection des vestiaires plusieurs fois par jour
- **Salles des personnels** : port du masque obligatoire
 - Respect du protocole – éviter tout contact physique.
 - Utilisation de la vaisselle interdite.
 - Prioriser l'utilisation de la terrasse
 - Désinfection régulière
 - Réaménagement de l'espace de travail

SALLES DE CLASSE

- **Matériel « sanitaire »** : mise à disposition d'un spray désinfectant GlobalEX et d'un rouleau papier à usage unique
- **Respect des gestes barrières** :
 - L'enseignant de la salle désinfecte systématiquement les mains des élèves à leur entrée en classe avec un spray
 - L'enseignant fait respecter le port du masque selon la configuration de la salle et de l'activité
 - Une distance minimale d'un mètre est respectée entre chaque personne, dans la mesure du possible (minimum un bras)
- **Limitation des déplacements** et des croisements en classe. Les élèves ne sont pas autorisés à aller aux toilettes entre deux récréations, sauf urgence laissée à la discrétion de l'adulte en responsabilité
- **Ventilation** :
 - Les salles de classe sont aérées à chaque récréation par l'enseignant et à la fin des cours par le service d'entretien
 - Le système d'air conditionné est propre à chaque classe et recycle l'air intérieur : la purification du volume d'air de chaque salle est assurée par des granules GlobalEX selon le dosage recommandé pour assurer un traitement optimal de l'air ambiant
- **Déchets** :
 - Gestion des déchets dits « sanitaires » avec double fermeture et désinfection des poubelles à chaque récréation
 - Les usagers veillent à maintenir les locaux propres pour soutenir le personnel de service
- **L'enseignement de l'EPS en secondaire** fait l'objet de consignes précises de l'AEFE sous la responsabilité des professeurs.
L'équipe EPS s'appuie sur les consignes de l'AEFE pour proposer un protocole qui présente les modalités de fonctionnement en s'adaptant au contexte local. Reprise des activités de l'association sportive UNSS AEFE.
- **L'utilisation des laboratoires de sciences** en secondaire fait l'objet de consignes précises de l'AEFE sous la responsabilité des professeurs – port de visières recommandé pour les professeurs. Protocole adapté.
- **Application du règlement intérieur** du LFSD en cas de non-respect des mesures imposées par ce protocole et ce dans l'intérêt collectif
- **Matériel collectif** :
 - Utilisation autorisée pour la même classe et un même groupe
 - Désinfection régulière quotidienne du matériel mis à disposition

QUE FAIRE ? – s’applique à toutes les personnes présentes dans l’établissement

Application des recommandations dominicaines de Salud Pública et des recommandations françaises si elles sont plus strictes.

- **Avant d’aller au LFSD** : rappel page 4
- **Dans l’établissement de façon générale** :
 - Si je ne me sens pas bien, je prévient mon professeur
 - Je mets un masque si je suis élève de maternelle
 - On m’accompagne à l’infirmier
 - Je me désinfecte les mains avant d’entrer
 - On me donne des gants et je suis isolé dans l’espace dédié
 - **L’infirmier fait un diagnostic et informe mes responsables**
 - J’attends que mes parents viennent me chercher dans l’espace dédié à l’infirmier
 - Désinfection de l’espace dédié à mon départ
 - Je reste chez moi jusqu’à ce que je sois guéri
 - **L’infirmier identifie les contacts évalués « à risque »** selon la [définition de Santé Publique France](#) afin de vérifier les circonstances ou la nature des contacts qu’ils ont eu avec le cas, les dates de survenue du ou des contacts
 - **L’infirmier assure le suivi sanitaire avec la famille et informe le proviseur** – tenue d’un registre sanitaire épidémiologique sans constitution d’un fichier de données
- **Si un élève est susceptible d’avoir la COVID-19** : <https://www.education.gouv.fr/que-se-passe-t-il-si-un-eleve-est-cas-confirme-de-covid-19-305730>



- Lorsque le masque est porté par un cas susceptible ou confirmé, celui-ci n’est pas considéré comme une personne contact à risque.
- Les personnes portant un masque ne sont pas considérées comme personne contact.



1. Toute personne ayant eu un contact avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace (par exemple sans que les deux personnes portent un masque).
2. Liste des symptômes : page 4

RESPECT DES NORMES OBLIGATOIRES SALUD PUBLICA	
CAS 1 : dès le signalement, rappel de la procédure <ul style="list-style-type: none">• Rester à domicile au minimum 5 jours ;• Eviter les contacts ;• Surveillance ;• Dépistage 4 jours après le jour où l'élève a été cas contact. <p>L'élève ne peut revenir au LFSD qu'après une période d'auto-quarantaine préventive permettant d'exclure le risque de contagion (voire plus s'il vit sous le même toit que la personne malade).</p> <p>Un test PCR ou antigénique négatif et la présentation d'une attestation sur l'honneur sont obligatoires pour le retour au LFSD.</p>	CAS 2 et 3 : dès le signalement, rappel de la procédure <ul style="list-style-type: none">• Rester à domicile en attendant de :<ul style="list-style-type: none">○ Demander un avis médical ;○ Tester l'enfant si la famille ou le médecin le juge opportun.• La présentation d'une attestation sur l'honneur est obligatoire pour le retour au LFSD.

L'établissement propose une solution de continuité pédagogique : padlet, Pronote, Google Classroom.

Cas d'un personnel :

- Ces mesures sont applicables pour un personnel de l'établissement. Dans tous les cas, le personnel informe l'infirmier de l'établissement.
- Selon les cas, le chef d'établissement peut mettre en place des procédures de télétravail et de continuité pédagogique.

• **Si un élève est un cas confirmé de COVID-19 :**

- Dès le **signalement**, le chef d'établissement rappelle les recommandations de Salud Pública : **l'élève ne peut revenir au LFSD qu'après avis médical et à minima après une période de 14 jours après l'apparition des premiers symptômes.**



La présentation d'un test PCR ou antigénique négatif est obligatoire pour l'élève.

- Désinfection de la salle et des espaces fréquentés suivant le protocole GlobalEx .
- Le chef d'établissement **informe** immédiatement :
 - Salud Pública qui se met en contact avec la famille et peut exiger un dépistage ciblé dans l'établissement.
 - Le poste diplomatique et le secteur géographique AEFE.

○ **Fermeture automatique préventive de la classe et passage en 100% distanciel :**



- **Maternelle** : au 1^{er} cas positif – durée de 5 jours minimum pour surveiller l'apparition d'autre cas
- **Elémentaire** : au 2^{ème} cas positif dans la mesure où tous les élèves portent le masque obligatoirement – durée de 5 jours minimum pour surveiller l'apparition d'autre cas
- **Collège et lycée** : pas de fermeture automatique de classe. Suivi des recommandations de Salud Pública.

- Le chef d'établissement **élabore**, avec l'appui de l'infirmier et conseil du médecin référent de l'ambassade de France, **la liste des personnes** (élèves et personnels) **susceptibles d'avoir été en contact à risque** avec l'élève malade, et établit la liste des élèves et des personnels devant être testés.
- **Le chef d'établissement informe tous les personnels et toutes les familles** de la situation et il demande aux personnels et aux élèves de la liste de rester chez eux.
- **Les personnes non retenues dans cette liste sont autorisées à retourner dans l'établissement.**
- Les autres personnes identifiées comme « contacts à risque » **ne peuvent revenir au LFSD qu'après avis médical et à minima après une période de 5 jours.**
La présentation d'un test PCR ou antigénique négatif est obligatoire.
- **Le chef d'établissement met en place une solution de continuité pédagogique.**

Identification des contacts à risque

- **Lorsque le masque est porté** par un cas susceptible ou confirmé, celui-ci n'est pas considéré comme une personne contact à risque.
- **Les personnes portant un masque** ne sont pas considérées comme personne contact.
- **Lorsque 3 cas confirmés** surviennent parmi les élèves d'une même classe, toute la classe est considérée comme contacts à risque, y compris les personnels concernés.



Cas d'un personnel :

- Ces mesures sont applicables pour un personnel de l'établissement. Dans tous les cas, le personnel informe l'infirmier de l'établissement.
- Selon les cas, le chef d'établissement peut mettre en place des procédures de télétravail et de continuité pédagogique.



SORTIE DU LYCEE FRANÇAIS DE SAINT-DOMINGUE

RESPECT OBLIGATOIRE DES MESURES SUIVANTES :

- Respect du protocole en vigueur
- **Ponctualité de rigueur** pour venir récupérer son enfant
- **En cas de non présence de la famille à l'horaire de sortie prévu**, l'enfant sera placé en zone d'attente à l'intérieur (pergola côté jardin) et sortira en dernier une fois tous les élèves sortis. Il sera remis en main propre au responsable.

HORAIRES - compte tenu du contexte, les horaires de sortie sont décalés - horaires évolutifs

ELEVES DE MATERNELLE

- **PS ET MS ET GS : 13h00 – fermeture de la porte à 13h30**



Sortie obligatoire par l'**avenue Jiménez Moya**.

Un seul (1) parent autorisé à venir chercher l'enfant à l'entrée de sa classe en respectant la distanciation sociale d'1 mètre et le port du masque. Le parent est responsable de la gestion du masque pour son enfant.

Interdiction de rester dans l'établissement une fois récupéré son/ses enfants.

Sens d'entrée et de sortie à respecter.

ELEVES DU CP AU CM2

- **CP : 12h50**
- **CE1 : 13h**
- **CE2 ET CM1 ET CM2 : 13h10**

Sortie obligatoire par la rue **Rafaël Damirón**.

Les élèves sont conduits jusqu'à la zone des tourniquets par l'enseignant de la classe. Ils passent les tourniquets à la vue de leurs parents en le signalant à l'enseignant.

Du personnel de surveillance accompagne les enseignants et prolonge la surveillance à leur départ (13h20)

Seuls les parents des groupes d'élèves concernés par l'horaire de sortie peuvent entrer dans l'établissement.

Seuls les élèves sont autorisés à passer les tourniquets (pour sortir de l'établissement).

Interdiction de rester dans l'établissement une fois récupéré son/ses enfants.

ELEVES DU SECONDAIRE

- **Collège et lycée : 13h25**

Sortie obligatoire par la rue **Rafaël Damirón**.

Seuls les élèves sont autorisés à passer les tourniquets (pour sortir de l'établissement).

Sortie en autonomie

PERSONNEL LFSD : entre 13h10 et 13h30 selon les niveaux de classe et les surveillances de sortie et, dans tous

les cas, **sans encombrer la sortie des élèves** Sortie obligatoire par la rue **Rafaël Damirón**.



ATTESTATION SUR L'HONNEUR / CERTIFICACIÓN SOBRE EL HONOR

Retour des élèves contacts à risque ou ayant eu des symptômes Covid
Regreso de los estudiantes contacto de riesgo o con síntomas Covid

Je soussigné(e)/ Quien suscribe:
[Prénom/nombre et Nom/apellido]

représentant légal de/ representante legal de :
[Prénom/nombre et Nom/apellido de l'élève]

Classe/ Curso :

atteste sur l'honneur que/certifico sobre mi honor que

- mon enfant ne présente pas ou plus de symptômes évocateurs de la Covid-19 à l'issue de la période d'observation.
mi hijo no tiene o deja de tener síntomas sugestivos de Covid-19 después del periodo de observación.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
Hecho para servir y valer lo que es justo.

Fait à/Hecho en, le/el

Signature/Firma